ATTESTATION DE PUBLICATION
Akofena n°20, Vol.2 | Soumission : 28-02-2026 | Évaluation : 31-03-2026 | Publication : 30-06-2026

VERS UNE DOCTRINE MILITAIRE UNIFIÉE POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ARTICULATION ENTRE STRATÉGIE, DIPLOMATIE DE DÉFENSE ET GESTION BUDGÉTAIRE

René OKOKO TANDJOVU
Enseignant-Chercheur
Doctorant en Relations Internationales
Université de Kinshasa
ORCID iD: 0009-0002-2962-6296
rene.okoko@unikin.ac.cd
reneokoko78@gmail.com

Résumé : La République démocratique du Congo (RDC) est confrontée, depuis plus de vingt ans, à des conflits armés persistants dans sa région orientale. En dépit des réformes institutionnelles et du soutien de la communauté internationale, l'appareil de défense congolais reste marqué par une faiblesse structurelle, une fragmentation opérationnelle ainsi que par l'absence d'une doctrine militaire cohérente et consensuelle. Cet article avance que le manque d'une doctrine militaire structurée représente un des éléments principaux expliquant la persistance de l'insécurité, dans la mesure où il entrave l'élaboration d'une vision stratégique cohérente, l'allocation efficace des ressources budgétaires ainsi que l'intégration des outils non militaires, en particulier la diplomatie de défense. En s'appuyant sur les contributions de la théorie stratégique (Clausewitz, 1976 ; Gray, 2014), des études de sécurité (Buzan & Hansen, 2009 ; Baylis, Wirtz, & Gray, 2019) ainsi que sur celles relatives à la réforme du secteur de la sécurité en Afrique (Bryden & Hänggi, 2005 ; Aning & Lartey, 2013 ; Autesserre, 2010), cet article élabore un cadre analytique destiné à une doctrine militaire intégrée pour la République démocratique du Congo. Cette politique se doit d'articuler, d'une part, une conception politique de la puissance militaire fondée sur la souveraineté et la protection des populations, et, d'autre part, une diplomatie de défense proactive tirant parti des opportunités régionales et internationales, tout en respectant un cadre budgétaire viable et transparent. L'article s'achève par la proposition d'un cadre opérationnel de doctrine militaire spécifiquement adapté au contexte congolais, soulignant l'importance d'articuler doctrine, diplomatie de défense et gestion des ressources.

Mots-clés : doctrine militaire ; diplomatie de défense ; puissance militaire ; réforme du secteur de la sécurité ; République démocratique du Congo (RDC) ; budget de la défense

TOWARDS A UNIFIED MILITARY DOCTRINE FOR THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO: ARTICULATION BETWEEN STRATEGY, DEFENCE DIPLOMACY AND BUDGET MANAGEMENT.

Abstracts: The Democratic Republic of Congo (DRC) has been confronted for more than twenty years and persistent armed conflicts in its eastern region. Despite the institutional reforms and support from the international community, The Congolese defence apparatus remains marked by structural weakness, operational fragmentation as well as the absence of a doctrine coherent and consensual military decision. This article argues that the lack of a doctrine Structured military is one of the main elements

explaining the insecurity, insofar as it hinders the development of a coherent strategic vision, the efficient allocation of budgetary resources as well as the integration of non-military tools, in particular diplomacy of defence. Building on the contributions of strategic theory (Clausewitz, 1976; Gray, 2014), safety studies (Buzan & Hansen, 2009 ; Baylis, Wirtz, & Gray, 2019) as well as those relating to the security sector reform in Africa (Bryden & Hänggi, 2005; Aning & Lartey, 2013; Autesserre, 2010), this article elaborates an analytical framework for an integrated military doctrine for the Democratic Republic of the Congo Congo. This policy must articulate, on the one hand, a policy of military power based on sovereignty and protection of the populations, and, on the other hand, a proactive defence diplomacy drawing regional and international opportunities, while respecting a a sustainable and transparent fiscal framework. The article concludes with the proposal an operational framework of military doctrine specifically adapted to the context Congolese government, stressing the importance of articulating doctrine, de defence diplomacy and resource management.

Keywords: military doctrine; defence diplomacy; military power; security sector reform; Democratic Republic of Congo (DRC); Defence budget

Introduction

Depuis l'issue de la seconde guerre du Congo au début des années 2000, la République Démocratique du Congo fait face à une insécurité persistante, notamment dans les provinces orientales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri (Stearns, 2011 ; Prunier, 2009). La persistance de groupes armés tant locaux qu'étrangers, l'intervention de puissances régionales ainsi que la complexité des dynamiques politico-économiques ont fait l'objet de nombreuses analyses (Vlassenroot, 2013 ; Tull, 2003 ; Reyntjens, 2009). Néanmoins, un élément demeure relativement insuffisamment théorisé dans la littérature : l'absence d'une doctrine militaire nationale définie et opérationnelle. Les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) résultent d'un processus d'intégration complexe d'anciennes factions belligérantes, caractérisé par des allégeances conflictuelles, un faible niveau de professionnalisation ainsi que par des ressources budgétaires restreintes et fréquemment mal administrées (Kisangani, 2012 ; Erickson, 2013). Dans ce cadre, le manque d'une doctrine militaire formalisée se traduit par : l'improvisation tactique ; la dépendance envers des solutions externes (ONU, partenaires bilatéraux) ; une indistinction entre les missions de défense, de sécurité intérieure et de gestion politique ; une inadéquation manifeste entre les objectifs politiques, les ressources militaires mobilisées et les initiatives diplomatiques entreprises.

Le présent article vise à démontrer que la République démocratique du Congo nécessite une doctrine militaire intégrée, qui constitue non seulement un document technique, mais également une articulation cohérente entre le projet politique, la stratégie militaire, la diplomatie de défense et la gouvernance budgétaire. Ce faisant, l'Etat congolais peut-il disposer d'une bonne articulation entre la stratégie, la diplomatie de défense et la gestion budgétaire sans une doctrine militaire unifiée ? Nous partons de l'hypothèse initiale qui stipule qu'en l'absence d'une doctrine militaire explicite et inclusive, il est impossible de garantir une projection crédible de la puissance militaire, une gestion optimale du budget de la défense, ainsi qu'une diplomatie de défense efficiente.

À la suite d'un cadre conceptuel précisant les notions de doctrine militaire, de puissance militaire et de diplomatie de défense, cet article analyse la situation du secteur

 ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

de la défense en RDC ainsi que les répercussions de l'absence de doctrine. Il présente par la suite les principes fondamentaux ainsi que les éléments constitutifs d'une doctrine militaire intégrée, comprenant un système organisé de diplomatie de défense et de gestion budgétaire. Enfin, il propose un cadre doctrinal approprié au contexte congolais.

1. Fondement conceptuel et cadre théorique

1.1. Doctrine militaire stratégique

La doctrine militaire se caractérise par un corpus structuré de principes, de concepts et de normes orientant l'organisation, la préparation et l'utilisation des forces armées en vue de la réalisation des objectifs politiques de l'État (Baylis et al., 2019 ; Gray, 2014). Elle joue un rôle de médiation entre la stratégie, conformément à la conception clausewitzienne, et la mise en œuvre opérationnelle. Clausewitz (1976) souligne que la guerre constitue « la continuation de la politique par d'autres moyens ». Dans cette optique, une doctrine militaire constitue le moyen par lequel la volonté politique est traduite en organisation et en action militaire. Posen (1984) démontre, dans son analyse des doctrines militaires et des transformations stratégiques, que les États dépourvus d'une doctrine explicite sont fréquemment voués à l'improvisation tactique et à une inefficacité opérationnelle. La doctrine militaire englobe généralement : une évaluation du contexte stratégique ; la détermination des menaces ainsi que des missions ; la configuration des forces (organisation, équipements, formation) ; les principes d'utilisation des forces (stratégies, modes opératoires) ; l'interaction avec les autres leviers de puissance tels que la diplomatie, l'économie, le renseignement, entre autres. En l'absence de doctrine, les forces armées ont tendance à adopter une posture réactive, à présenter une fragmentation et à dépendre des orientations politiques de courte durée (Sloan, 2017).

1.2. Capacité militaire et influence globale

La puissance militaire ne se limite pas aux effectifs et aux équipements ; elle désigne la capacité de l'État à mobiliser, organiser, projeter et soutenir des forces conformément à ses objectifs politiques (Mearsheimer, 2001 ; Nye, 2011). Nye (2011) met en évidence que la puissance contemporaine s'appuie sur une conjonction de hard power (capacité coercitive) et de soft power (capacité d'attraction et de persuasion). La puissance militaire s'intègre dans ce contexte plus vaste de la puissance globale. Dans le cas d'un État tel que la RDC, doté d'abondantes ressources naturelles mais présentant une fragilité institutionnelle, la puissance militaire doit être considérée comme un vecteur de consolidation interne (protection des populations, contrôle du territoire, dissuasion des ingérences étrangères) ainsi que comme un facteur de légitimité externe (participation aux opérations de maintien de la paix, coopération régionale, sécurisation des frontières) (Aning & Lartey, 2013).

1.3. Relations diplomatiques dans le domaine de la défense

La diplomatie de défense englobe l'ensemble des actions de coopération, de dialogue et de partenariat mises en œuvre par un État par l'intermédiaire de ses institutions de défense, dans le but d'atteindre des objectifs relevant de la politique étrangère et de la sécurité (Cottey & Forster, 2004 ; Chuter, 2011). Elle comprend, en particulier, les éléments suivants : les traités de collaboration militaire ; la formation ainsi que les échanges d'officiers ; les exercices coordonnés ; l'engagement dans les missions de maintien de la paix ; les dispositifs assurant la confiance et la transparence dans le domaine de la défense. Cottey et Forster (2004) démontrent que la diplomatie de défense s'est imposée comme un outil

fondamental dans la gestion des relations de sécurité à l'ère post-guerre froide, notamment au sein des régions caractérisées par l'instabilité. Pour les États d'Afrique centrale, elle pourrait offrir la possibilité de : d'atténuer les tensions à l'échelle régionale ; de partager des ressources limitées ; de recevoir un soutien technique et financier ; d'accroître le degré de professionnalisation des forces. Incorporer la diplomatie de défense dans la doctrine militaire implique de la concevoir non comme une politique marginale ou simplement utilitaire, mais comme un élément fondamental de la stratégie de défense.

1.4. Réforme du secteur de la sécurité (RSS) et gestion de la gouvernance de la défense

La réforme du secteur de la sécurité (RSS) a pour objectif d'améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité des institutions de sécurité (armée, police, renseignement, justice) vis-à-vis des autorités civiles légitimes (Bryden & Hänggi, 2005). Dans les États post-conflit, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) occupe une position essentielle pour interrompre les dynamiques de guerre, démanteler les structures armées non étatiques et établir des forces professionnelles (Harris & Goldsmith, 2011). La gouvernance de la défense englobe l'administration du budget, la planification à moyen terme, les dispositifs de contrôle parlementaire et citoyen, ainsi que la prévention de la corruption et des détournements (Ball, 2002). En l'absence d'une gouvernance budgétaire rigoureuse, même une doctrine élaborée avec soin demeure illusoire.

2. Analyse de la situation actuelle du secteur de la défense en République démocratique du Congo

2.1. Patrimoine historique et organisation structurelle des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC)

L'institution militaire congolaise est caractérisée par une histoire de militarisation morcelée, issue de la période coloniale, du régime de Mobutu et des conflits armés au Congo (Nzongola-Ntalaja, 2002 ; Turner, 2007). Le processus de « brassage » et d'« intégration » des anciens groupes armés au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), initié à la suite des accords de paix, a abouti à la formation d'une armée : caractérisé par une diversité au niveau de la formation ; caractérisée par des allégeances régionales, ethniques ou politico-militaires ; caractérisée par une chaîne de commandement fréquemment contournée ou utilisée à des fins instrumentales (Erickson, 2013 ; Stearns & Vogel, 2015). Cette organisation complique la mise en œuvre d'une doctrine unifiée. L'absence de cadre doctrinal a permis l'émergence de pratiques locales, voire de « micro-doctrines » spécifiques à certains commandants ou unités.

2.2. Conflits durables dans la région orientale et enjeux opérationnels

Les conflits dans la région orientale de la République démocratique du Congo révèlent plusieurs insuffisances structurelles (Vlassenroot, 2013 ; Stearns, 2011) : les services de sécurité de la RDC ne sont pas à la hauteur de leurs tâches ; ceux-ci ont du mal à mieux discerner les menaces au niveau des frontières nationales. Cette situation fait que ces services souffrent d'un manque criant d'installations d'équipements et de la logistique dans les zones reculées du pays.

En plus, la MONUSCO ne joue pas franc jeu avec les acteurs de la région : cette structure de l'ONU a du mal à assoir sa légitimité dans la région ; elle brille par des stratégies

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

contradictoires et une mauvaise application des cadres opératoires conçus avec le gouvernement congolais.

De même, il se dégage un déficit de protection des civils : complexité à harmoniser la neutralisation des groupes armés, la sauvegarde des populations et le respect du droit international humanitaire (Autesserre, 2010).

Ces insuffisances résultent non seulement de l'insuffisance des ressources matérielles, mais également de l'absence d'un cadre doctrinal homogène guidant la planification, la réalisation des opérations et la formation.

2.3. Fragmentation normative et carence d'une doctrine formalisée.

Bien que plusieurs documents relatifs à la politique de sécurité et de défense aient été élaborés avec l'appui de partenaires internationaux, ils demeurent fréquemment incomplets, non diffusés ou peu appliqués (Kisangani, 2012). Il est observé : une cacophonie dans des stratégies nationales de défense ou de sécurité implémentées par la RDC ; une carence des doctrines spécifiques ; une inadéquation entre les trois domaines non militaires dont la diplomatie de défense, la coopération régionale et la justice militaire. Par conséquent, certaines interventions des FARDC sont parfois téléguidées par des approximations opportunistes plutôt que par une prévisibilité doctrinaire.

2.4. Limitations budgétaires et gestion institutionnelle

Le budget alloué à la défense en République démocratique du Congo demeure restreint au regard de l'ampleur du territoire, de l'étendue des frontières et de la diversité des menaces (Kisangani, 2014). Par ailleurs, diverses études et rapports internationaux mettent en exergue : les contraintes budgétaires causées par une gestion opaque ; le gonflement des effectifs des militaires sur des listes déclaratives ; et un déséquilibre entre les ressources financières affectées au fonctionnement et celles orientées vers les investissements. Ce faisant, la non mise en chantier d'une doctrine militaire claire transparait à travers un budget inadéquat de la défense. Les budgets de la défense ne s'intègrent pas dans la durée, mais se limitent à gérer les crises circonstancielles(Erickson, 2013).

3. L'exigence d'une doctrine militaire unifiée pour la République démocratique du Congo.

3.1. Relation entre doctrine, stratégie et politique

Schelling (1966) souligne la nécessité de la rationalité stratégique afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité de la force militaire. En l'absence de doctrine, l'emploi de la force se révèle imprévisible, ce qui réduit l'efficacité de la dissuasion et accroît les risques d'escalade non maîtrisée. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, une doctrine militaire s'impose : intégrerait l'action des FARDC dans une stratégie nationale de sécurité ; établirait les priorités, telles que l'intégrité territoriale, la protection des civils, la sécurisation des ressources stratégiques, etc. ; structurerait les relations civilo-militaires, atténuant ainsi les risques d'une politisation excessive de l'armée. Comme l'indique Gray (2014), la doctrine ne se réduit pas à une simple « recette technique », mais constitue une élaboration politico-stratégique qui organise la façon dont un État conçoit la guerre et la paix.

3.2. Diminution de la fragmentation et consolidation de la cohérence opérationnelle

Une doctrine unifiée, débattue et approuvée au plus haut niveau des instances politiques, permettrait : de diminuer les divergences d'interprétation des missions au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ; d'uniformiser la formation des cadres et des soldats ; de favoriser certains types de capacités (mobilité, renseignement, forces spéciales, unités de réaction rapide) en adéquation avec les exigences doctrinales. Posen (1984) démontre que des doctrines clairement formulées favorisent la standardisation des pratiques, optimisent la coordination interarmes et renforcent l'efficacité opérationnelle.

3.3. Validation interne et externe du dispositif de défense

Une doctrine formalisée, dont une partie est rendue publique, peut participer à la légitimation de l'armée auprès de : des citoyens, en précisant la mission essentielle des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), à savoir la protection des populations, la défense du territoire et le soutien à la stabilité démocratique ; des partenaires régionaux et internationaux, attestant l'engagement de la RDC en faveur d'une sécurité collaborative et d'une utilisation responsable de la force. Huntington (1957) met en évidence que la professionnalisation des forces implique l'adoption d'une doctrine éthique et opérationnelle explicite. Dans un contexte post-conflit, cette dimension constitue un élément fondamental pour mettre fin aux pratiques antérieures d'abus et d'exploitation.

3.4. Optimisation de la répartition des ressources budgétaires

Une doctrine militaire oriente l'allocation du budget de la défense en fonction de priorités cohérentes : sélection d'équipements conformes à la doctrine, privilégiant par exemple la mobilité terrestre et aérienne au détriment de systèmes lourds inappropriés au contexte géographique et aux menaces ; planification pluriannuelle des investissements ; harmonisation de la formation et de l'organisation avec les missions doctrinales. Ball (2002) démontre que les États associant étroitement leur budget de défense à une doctrine commune réalisent des performances supérieures en termes d'efficacité et de transparence. Pour la RDC, cela implique de transformer le budget de la défense en un instrument d'exécution de la doctrine, plutôt qu'en un simple regroupement de dépenses.

4. Incorporer la diplomatie de défense au sein de la doctrine militaire congolaise

4.1. L'importance cruciale de la diplomatie de défense pour la République démocratique du Congo

En raison de sa localisation géographique et de la nature transnationale des menaces telles que les groupes armés opérant au-delà des frontières, les trafics et les ingérences régionales, la République démocratique du Congo est dans l'incapacité d'assurer seule la sécurité de son territoire (Reyntjens, 2009 ; Aning & Lartey, 2013). La diplomatie de défense présente de nombreux bénéfices : établir des mécanismes de confiance avec les pays limitrophes immédiats (Rwanda, Ouganda, Burundi, Angola, etc.) ; s'engager dans des mécanismes régionaux de sécurité tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) ; tirer parti de formations, d'équipements et d'appuis logistiques par le biais de partenariats bilatéraux ou multilatéraux ; consolider la position de la RDC en tant que garant de la sécurité régionale, notamment par sa contribution aux opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine ou les Nations Unies. Cottey

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

et Forster (2004) définissent la diplomatie de défense comme un facteur amplificateur de puissance pour les États aux ressources restreintes, sous réserve qu'elle s'inscrive dans une stratégie clairement articulée.

4.2. De la coopération ponctuelle à l'élaboration d'une stratégie formalisée de diplomatie de défense

À ce jour, la coopération militaire de la RDC avec ses partenaires se caractérise fréquemment par une fragmentation, une orientation dictée par des initiatives extérieures et une intégration limitée au sein d'une vision doctrinale nationale (Kisangani, 2012). Une doctrine militaire unifiée devrait viser à :

1. ***Epingler les objectifs de la diplomatie nationale de défense :***

-En consolidant les compétences des agents des services de sécurité nationale ;
-En renforçant la vigilance sécuritaire sur des frontières nationales ;
-En adoptant une attitude proactive face aux confrontations régionales ;
-En intégrant la RDC dans des architectures internationales et régionales de sécurité.

2. Classifier les partenariats sur base de la contribution de chaque acteur en présence :

-En commençant par les Etats frontaliers et les institutions de la région ;
-En tissant des partenariats en dehors de la région avec certaines grandes puissances ;
- En renforçant des partenariats multilatéraux avec certaines organisations internationales.

3. Mettre en exergue les outils adaptés au contexte congolais par :

- La signature des conventions-cadres de collaboration ;
-Les transferts de connaissances et de compétences spécialisées ;
-L'implication simultanée dans des exercices et des opérations conjointes ;
-La mise sur pied des dispositifs de transparence incluant les échanges d'informations et les inspections sur site.

A vrai dire, la diplomatie congolaise de défense devrait muter d'une approche fondée sur des projets isolés vers une stratégie cohérente et structurée, adossée sur une doctrine militaire claire.

4.3. Interaction entre la doctrine, la diplomatie de défense et la sécurité régionale

Buzan et Waever (2003) développent le concept de « complexe régional de sécurité », caractérisé par une forte interdépendance entre les menaces et les vulnérabilités des États. La région des Grands Lacs africains représente un tel ensemble complexe. Pour la République démocratique du Congo, cela signifie que : la doctrine militaire nationale se doit d'intégrer les dimensions régionales des menaces, telles que les flux d'armes, la circulation des groupes armés et les rivalités étatiques ; la diplomatie de défense s'impose comme un instrument essentiel dans la transformation de ce complexe sécuritaire, évoluant d'un équilibre précaire vers une sécurité fondée sur la coopération. Une doctrine dissociant la dimension militaire de la dimension diplomatique apparaîtrait, dans ce contexte, fondamentalement incomplète.

5. Cadre financier et gouvernance du secteur de la défense : facteurs déterminants de la puissance militaire

5.1. Le budget de la défense en tant qu'instrument stratégique

Le budget consacré à la défense constitue la quantification chiffrée de la stratégie de sécurité d'un État (Ball, 2002). Afin qu'il participe efficacement à la puissance militaire, il convient qu'il soit : anticipable (planification pluriannuelle) ; adaptable à la doctrine militaire nationale ; vérifiable à tout moment par les échelons hiérarchiques En ce qui concerne la RDC, la mise sur pied d'une doctrine militaire permettrait de : mieux ordonnancer les dépenses ; bien anticiper toutes les formes de menaces ; et d'acquérir des fonds et des partenariats que la diplomatie de défense met en branle.

5.2. Lutte contre la corruption et les déperditions budgétaires.

La corruption ainsi que le détournement de ressources représentent un frein significatif à l'efficacité du secteur de la défense dans de nombreux États fragiles (Transparency International, 2013). En République démocratique du Congo, l'existence de « soldats fantômes », les malversations relatives aux soldes ainsi que les contrats non transparents diminuent l'efficacité concrète du budget attribué (Erickson, 2013). Une doctrine militaire se doit de prendre en considération cette dimension. Elle devrait comporter : des principes de gouvernance et d'éthique de la défense ; des mécanismes institutionnels

Conclusion

En définitive, l'analyse du secteur de la défense en République Démocratique du Congo met en évidence une réalité centrale : l'absence d'une doctrine militaire formalisée et intégrée constitue un obstacle majeur à l'efficacité stratégique, à la cohérence opérationnelle et à la crédibilité de l'appareil militaire. Cette lacune ne se limite pas à une insuffisance technique, mais renvoie à un déficit plus profond d'articulation entre le politique, le militaire, le diplomatique et le budgétaire. L'étude a montré que les difficultés persistantes des FARDC fragmentation interne, faible coordination, inefficacité opérationnelle et mauvaise allocation des ressources trouvent en grande partie leur origine dans cette absence de cadre doctrinal structurant. Sans doctrine, la stratégie demeure implicite, les priorités fluctuantes et les moyens mal alignés sur les objectifs nationaux. Face à ce constat, l'élaboration d'une doctrine militaire intégrée apparaît comme une nécessité stratégique pour la RDC. Une telle doctrine devrait reposer sur trois piliers fondamentaux: Une vision politique claire de la défense, centrée sur la souveraineté, la protection des populations et la stabilisation durable du territoire ; une intégration systématique de la diplomatie de défense, permettant de transformer les contraintes régionales en opportunités de coopération sécuritaire ; une gouvernance budgétaire rigoureuse et transparente, garantissant l'alignement des sources sur les priorités stratégiques et renforçant la redevabilité institutionnelle.

Par ailleurs, cette doctrine ne doit pas être conçue comme un document figé, mais comme un cadre évolutif, adapté aux mutations de l'environnement sécuritaire, aux dynamiques régionales et aux transformations internes de l'État congolais. Elle doit également être appropriée à tous les niveaux de la hiérarchie militaire et soutenue par une volonté politique forte. En somme, la reconstruction d'une puissance militaire crédible en RDC ne saurait se limiter à l'augmentation des effectifs ou des équipements. Elle passe avant tout par la construction d'un système cohérent, dans lequel doctrine, stratégie, diplomatie de défense et gouvernance budgétaire interagissent de manière harmonisée. C'est à cette

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0

condition que l'armée congolaise pourra devenir un véritable instrument de sécurité nationale, de stabilité régionale et de légitimité étatique.

Références bibliographiques

Aning, K., & Lartey, E. (2013). The Political Economy of Security in Africa. Addis Ababa: Friedrich Ebert Stiftung.

Autesserre, S. (2010). The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding. Cambridge: Cambridge University Press.

Ball, N. (2002). Enhancing Security Sector Governance: A Conceptual Framework for UNDP. New York: UNDP.

Baylis, J., Wirtz, J. J., & Gray, C. S. (2019). Strategy in the Contemporary World (6th ed.). Oxford: Oxford University Press.

Bryden, A., & Hänggi, H. (2005). Reforming and Reconstructing the Security Sector. Geneva: DCAF.

Buzan, B., & Hansen, L. (2009). The Evolution of International Security Studies. Cambridge: Cambridge University Press.

Buzan, B., & Wæver, O. (2003). Regions and Powers: The Structure of International Security. Cambridge: Cambridge University Press.

Chuter, D. (2011). Defence Transformation: A Short Guide to the Issues. Geneva: DCAF.

Clausewitz, C. von (1976). On War. Princeton: Princeton University Press.

Cottey, A., & Forster, A. (2004). Reshaping Defence Diplomacy: New Roles for Military Cooperation and Assistance. Oxford: Oxford University Press.

Erickson, K. (2013). The Democratic Republic of Congo: Economic Dimensions of War and Peace. Lynne Rienner.

Gray, C. S. (2014). Strategy and Defence Planning: Meeting the Challenge of Uncertainty. Oxford: Oxford University Press.

Harris, V., & Goldsmith, A. (2011). Security Sector Reform and Donor Assistance. London: Routledge.

Huntington, S. P. (1957). The Soldier and the State. Cambridge: Harvard University Press.

Kisangani, E. F. (2012). Civil-Military Relations in the Democratic Republic of Congo.

Kisangani, E. F. (2014). Security, Budget and Governance in the DRC.

Mearsheimer, J. J. (2001). The Tragedy of Great Power Politics. New York: Norton.

Nye, J. S. (2011). The Future of Power. New York: PublicAffairs.

Posen, B. R. (1984). The Sources of Military Doctrine. Ithaca: Cornell University Press.

Reyntjens, F. (2009). The Great African War: Congo and Regional Geopolitics. Cambridge: Cambridge University Press.

Schelling, T. C. (1966). Les armes et l'influence. New Haven : Presses de l'université Yale.

Sloan, E. (2017). Stratégie militaire contemporaine. Londres : Routledge.

Stearns, J. (2011). Danser dans la splendeur des monstres. New York : PublicAffairs.

Stearns, J., et Vogel, C. (2015). Le panorama des groupes armés dans l'est du Congo. Groupe de recherche sur le Congo.

Transparency International (2013). Indice gouvernemental de lutte contre la corruption dans le secteur de la défense.

Turner, T. (2007). Les conflits armés en République du Congo. Londres : Zed Books.

Tull, D. (2003). Une reconfiguration de l'ordre politique ? La situation étatique dans la province du Nord-Kivu.

K. Vlassenroot (2013). Sud-Kivu : identité, territoire et pouvoir dans l'est de la République démocratique du Congo.
Nzongola-Ntalaja, G. (2002). Le Congo, de Léopold à Kabila. Londres : Zed Books.
Prunier, G. (2009). La guerre mondiale africaine. Oxford : Presses universitaires d'Oxford.

ISSN-L 2706-6312/ E-ISSN 2708-0633 CC BY 4.0